

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Les demandes de dérogations mineures décrites ci-dessous relativement au *Règlement de zonage numéro 2009-U53 et ses amendements* seront étudiées par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 17 novembre 2026, à 19 heures, se tenant à la salle de la place Lagny, au 2, rue Saint-Louis, Sainte-Agathe-des-Monts :

	Numéro	Immeuble visé	Zone	Nature et effets de la demande
1.	2026-0227	66, rue Deslauriers	Hc-101	<ul style="list-style-type: none">• Permettre l'aménagement d'une aire de stationnement existante pourvue d'une allée de circulation à double sens, adjacente à des cases de stationnement à angle de 90° d'une largeur de 5,40 mètres au lieu d'une largeur minimale de 6,5 mètres.
2.	2026-0234	700, rue Principale	Ca-710	<ul style="list-style-type: none">• Permettre l'aménagement d'une aire de stationnement projetée dont la pente longitudinale maximale est de 10,2 % alors que la pente longitudinale d'une aire de stationnement ne doit pas être supérieure à 7 %.
3.	2026-0235	Lot 6 724 971 du cadastre du Québec - rue Demontigny	Vc-800	<ul style="list-style-type: none">• Permettre un logement accessoire non relié intérieurement au logement principal, alors que la réglementation exige un lien intérieur entre les deux logements;• Permettre un logement accessoire dont la superficie de plancher représente 100 % de celle du logement principal, alors que la superficie maximale autorisée est de 50 % de celle du logement principal.

2. Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes, avant qu'il ne rende sa décision, en se présentant à la date, l'heure et l'endroit fixés pour la séance du conseil.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 29 octobre 2026.

Original signé

Anny Després, adjointe-greffière